



Communiqué de presse

Promotion Santé Suisse définit sa stratégie pour les années à venir

Berne, 22.08.2018. Promotion Santé Suisse définit les grands axes des années à venir dans le cadre d'une nouvelle stratégie. En plus de ses prestations existantes, la Fondation entend promouvoir la prévention dans le domaine des soins.

Depuis 1996, Promotion Santé Suisse a le mandat légal de stimuler, de coordonner et d'évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies dans toute la Suisse. Pour garantir l'indépendance de l'évaluation de sa stratégie 2007-2018, la Fondation en a confié le mandat à un bureau externe.

Objectifs d'impact atteints

Ce rapport aboutit à la conclusion que Promotion Santé Suisse a concrétisé avec succès les grands axes stratégiques formulés. Il atteste que la stratégie a fait ses preuves de manière générale, qu'elle correspond aux problèmes de la population et que les objectifs d'impact ont été atteints. Dans le même temps, il certifie la capacité d'apprentissage de la Fondation lorsqu'il lui faut procéder à des développements indispensables.

Illustration: Grands axes stratégiques 2007-2018, Promotion Santé Suisse

	ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE	SANTÉ PSYCHIQUE	RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
ENFANTS ET ADOLESCENTS	✓ Programmes d'action cantonaux (PAC)		✓ Activités de réseau avec les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention (notamment cantons, associations, organisations)
PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER		✓ Gestion de la santé en entreprise (GSE)	

Le rapport d'évaluation formule également plusieurs recommandations d'action. La Fondation devrait notamment renforcer la mise en réseau avec des acteurs pertinents et intensifier la participation des groupes cibles à l'élaboration des mesures.

La nouvelle stratégie est alignée sur la stratégie MNT

En 2016, la Confédération et les cantons ont adopté la stratégie nationale «Prévention des maladies non transmissibles» (stratégie MNT) et le plan de mesures correspondant. La Fondation se charge de tâches supplémentaires sur cette base.

Désormais, la Fondation soutient en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique les projets de renforcement de la prévention dans le domaine des soins. Les prestataires de santé doivent intervenir davantage à titre préventif afin d'éviter l'apparition de maladies chez les patients à risque accru.

Qui plus est, il a été convenu avec la Confédération et les cantons que Promotion Santé Suisse traitera désormais le thème de la «santé psychique» de manière plus large et organisera à cette fin une campagne de sensibilisation. Celle-ci sera développée et mise en place par certains porteurs des cantons alémaniques et latins.

Promotion Santé Suisse veut en outre développer les programmes d'action cantonaux en collaboration avec les cantons. A l'avenir, les personnes âgées profiteront aussi de ces programmes, en plus des enfants et des adolescents.

Par ailleurs, la Fondation veut contribuer à ce que les employeurs s'engagent davantage dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise (GSE). Elle met ici l'accent sur la sensibilisation des entreprises et la diffusion d'outils avec le soutien de partenariats ciblés.

Illustration: Objectifs stratégiques, Promotion Santé Suisse

		DOMAINES D'INTERVENTION		
		PROGRAMMES D'ACTION CANTONAUX (PAC)	GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE (GSE)	PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS (PDS)
MANDAT LÉGAL	STIMULER	01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les adolescents et les personnes âgées.	02: les employeurs s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique.	03: le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.
	COORDONNER	04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées.		
		05: les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.		
ÉVALUER	06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.			

L'égalité des chances est une orientation stratégique

Pour atteindre ses objectifs, Promotion Santé Suisse suit des orientations stratégiques. En font notamment partie l'égalité des chances et la compétence en matière de santé. Toutes les personnes résidant en Suisse doivent avoir accès à des ressources, afin de développer leur santé de manière autonome. En ce sens, la Fondation accorde une attention particulière aux groupes vulnérables sur le plan sanitaire.

Informations complémentaires

- [Feuille d'information évaluation](#)
- [Stratégie 2019 - 2024](#)

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service de relations médias de Promotion Santé Suisse par e-mail medias@promotionsante.ch ou par téléphone au 031 350 04 04.

Promotion Santé Suisse

Promotion Santé Suisse est une fondation soutenue par les cantons et les assureurs-maladie. En vertu de son mandat légal (Loi sur l'assurance-maladie, art. 19), elle stimule, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé. La Fondation est soumise au contrôle de la Confédération. Son organe de décision suprême est le Conseil de Fondation. Deux bureaux, à Berne et à Lausanne, en forment le secrétariat. Actuellement, chaque personne verse, en Suisse, une contribution mensuelle de 40 centimes en faveur de Promotion Santé Suisse. Ce montant est encaissé par les assureurs-maladie pour le compte de la Fondation.

www.promotionsante.ch